

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2008

- : - : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, Béatrice CAUCHY, Élisabeth LEGRAND,
Jean-Claude LEPAON, Dany DAVID, Michel MADORÉ, Adjoints.

Thérèse VIDON, Paulette LEMARIGNER, Gilles LECLERC, Josiane MARAIS, Jean-Michel HEC, Claude DUGUEY, René GROULT, André SIMON, Mireille BRAJON, Daniel CAILLOT, Michel CHAIGNON, Patrice LERÉVEREND, Évelyne DOINEIL, Jean-Pierre RUAULT, Christian COURPIN, Conseillers et Conseillères Municipaux.

Étaient absents excusés :

Dominique BRALEY (sans procuration), Annick LAMAZURE (procuration à Élisabeth LEGRAND), Sophie MARTIN (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Catherine POIROT, (procuration à Dany DAVID), Françoise GRAMMAY (procuration à Alain MÉTRAL).

Secrétaire de séance : Elisabeth LEGRAND
Assistée de Florence FISCHER, Directrice de cabinet.

Date de convocation : 7 Février 2008

Date d'affichage : 22 Février 2008

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2007

L'assemblée municipale adopte ce compte rendu **à l'unanimité**.

II – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Mr le Maire donne lecture du dossier qu'il a remis à chacun des conseillers municipaux. Il précise « *L'année 2008 est une année électorale et le budget proposé est un budget de transition qui sera voté le 15 avril prochain.* »

Mr MÉTRAL ajoute « *J'ouvre le débat que je souhaite serein et constructif.* »

Mr CHAIGNON : « *J'aurais préféré un autre scénario, le budget 2008 aurait du être voté avant les élections municipales de Mars, c'est une situation surréaliste.* »

Mr MÉTRAL : « *Nous n'avons pas reçu les notifications de l'État et ce sera, comme en 2001, la nouvelle équipe qui votera et exécutera le budget.* »

Mr GROULT conclut : « *Cela me paraît en effet plus judicieux de faire adopter ce budget par une équipe renouvelée.* »

N'ayant plus de questions sur le sujet, Mr MÉTRAL clôt le débat.

II – TRANSFORMATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE EN 1^{ère} CLASSE

Pour assurer les perspectives de carrière des agents communaux et conformément à la délibération prise le 24 Mai 2007 sur les avancements de grade des agents de la catégorie C, l'assemblée municipale a décidé, **à l'unanimité**, de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

III – TRAVAUX ET URBANISME

1. Sinistre du 24 Octobre 2007 à la salle des fêtes

L'assemblée municipale a décidé, **à l'unanimité**, d'accepter les indemnités, d'un montant de 24 992.81€ TTC, proposées par les A.G.F. pour le sinistre survenu le 24 Octobre 2007 à la salle des fêtes, et d'inscrire cette recette au budget communal.

2. Contrat d'agglomération Place de Gouville : avenant n°2

L'assemblée municipale a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage délégué pour l'aménagement de la place de Gouville et d'autoriser

le Maire à le signer.

3. Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec Manche Télécom

L'assemblée municipale a décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec Manche télécom pour une durée de 15 ans et à accepter le montant de la redevance annuelle d'un montant de 167€ que Manche Télécom acquittera à la collectivité.

4. Acquisition d'une partie de la parcelle AK 170 à Madame Dumont

L'assemblée municipale a décidé, **à l'unanimité**, d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle appartenant à Madame Dumont pour un montant de 600€ afin de permettre l'accès à un futur lotissement.

Madame Brajon aurait souhaité un plan plus lisible.

5. Signature d'une convention avec l'Office National des Forêts

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer une convention pour confier à l'Office National des Forêts, une mission de gestion des arbres et parcs boisés de la commune. Cette convention sera conclue pour 3 ans.

6. Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme

La Communauté de Communes de l'Agglomération Saint Loise a demandé à la Commune de procéder à une modification du règlement du Plan Local d'Urbanisme afin que la Société Noyon s'implante en toute sécurité. Cette modification permettra de corriger deux autres articles du document : l'article « U7 et 1AU7 » portant sur l'implantation des annexes, et l'article « U11 et 1AU11 » portant sur la hauteur des murets sur rue.

A l'unanimité, l'assemblée municipale approuve ces modifications du Plan Local d'Urbanisme et autorise le Maire à engager la procédure d'enquête publique.

7. Construction d'un préau à l'école maternelle

A l'unanimité, l'assemblée municipale accepte, d'une part, d'inscrire au budget 2008 la construction d'un préau dont le devis s'élève à 60 000€ TTC et, d'autre part, autorise le Maire à déposer une demande d'aide au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

8. Crématorium : exécution du jugement et relance de la procédure

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de relancer la procédure de délégation de service public et de fixer les conditions des élections des membres de la commission d'ouverture

des plis chargée de ce projet.

9. Signature d'une convention de mise à disposition entre l'État et la commune

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de signer une convention avec la Direction Départementale de l'Équipement pour lui confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

IV – SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT JEUNESSE ENFANCE

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat « Enfance et Jeunesse » et « Temps Libre ». Ce nouveau document, rédigé par la Caisse d'Allocations Familiales, tiendra compte des actions d'accueil et d'animation proposées par la collectivité pour sa jeunesse.

QUESTIONS DIVERSES

Mr CHAIGNON interroge le Maire sur sa décision de ne pas accepter le Chèque Emploi Service (C.E.S.U.) pour le règlement de la crèche.

Mr MÉTRAL répond que cela représente un coût pour la collectivité et que le bureau municipal a refusé, pour cette raison, ce moyen de paiement.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,

MÉTRAL

A.